

2007/00 - 08.06.2007



Avertissement aux pépiniéristes concernant
les tenthrèdes du bouleau
(Hym. Tenthredinidae, Fenusinae, Fenusini)



Les observations réalisées le 7 juin 2007 dans les pépinières de Lesdain (Hainaut occidental) font état d'un **vol massif d'adultes de tenthrèdes du bouleau**. Plusieurs espèces sont concernées mais sont difficiles à distinguer. Les **larves** de ces insectes hyménoptères vivent en **mineuse dans les feuilles de bouleau**.

Les mines occasionnées sont de grande dimension (photos) : elles peuvent ainsi réduire fortement l'activité photosynthétique des feuilles et entraîner un affaiblissement des plants atteints, surtout en deuxième génération.



Les tenthrèdes en question ont un corps noir et quatre ailes transparentes. Elles volent actuellement autour des plants infestés et vont se reproduire pour réaliser une deuxième génération.

Sur les parcelles de bouleau où des problèmes ont été constatés en 2006 et au printemps 2007, un traitement peut être réalisé de toute urgence.

Deux produits sont agréés sur plantes ornementales contre les tenthrèdes (Tenthredinidae) :
(Source : PHYTOWEB, 08.06.2007)

1) La **phosalone**. Attention, cette substance ne sera retirée du marché le 21 juin 2007 et ne pourra plus être utilisée à partir du 21 juin 2008.

- **ZOLONE FLO** (phosalone) 125-175 ml/100l
Zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 90% 2 applications j

2) Le **thiacloprid**. Ce produit est un insecticide qui a une action de contact et par ingestion. Il a été très récemment agréé pour cet usage : les risques de résistance sont encore faibles. Pour préserver son efficacité dans le temps, ne réalisez pas plus de deux applications annuelles !

- **CALYPSO** (thiacloprid) 25 ml/100l
Zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 50 %

Cet avertissement est visible sur le site du CRA-W : <http://cra.wallonie.be/services/pof/>

Pour toute question, et en particulier, pour le choix du produit à utiliser, n'hésitez pas à nous contacter au 068/28 11 60 ou par mail : cehw@cehw.be.

Cet avertissement est également consultable en ligne sur le site du CRA-W : <http://www.cra.wallonie.be> (Services, Avertissements phytosanitaires, Avis « Pépinières ornementales et fruitières »).

Gembloux et Ormeignies, le 8 juin 2007

C. Fassotte et R. Cors¹ & A. Boullenger et B. Ralaza²

1. Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), Département Lutte biologique et Ressources phytogénétiques, chemin de Liroux 2, 5030 Gembloux (tél : 081/ 62 56 84; courriel : fassotte@cra.wallonie.be).
2. Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (CEHW), chemin des serres 14, 7802 Ormeignies (tél : 068/ 28 11 60; courriel : cehw@cehw.be).

Toute reproduction par impression, photocopie, microfilm ou quelque support que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation préalable du CRA-W. Le CRA-W ne peut être tenu pour responsable de dommages éventuels découlant de l'usage de cet avertissement
